



Il y aurait donc des failles dans la conduite de la politique de l'eau ? L'aveu est très honnête, sans être un scoop. Les failles ne sont pas politiques mais administratives, dans la mesure lourde de conséquences, où une doctrine écologiste ministérielle incapable de répondre aux enjeux l'a manifestement emporté sur l'absence de perspectives techniques robustes pouvant satisfaire les besoins en eau douce.

Nous sommes, semble-t-il au début du pied du mur, mais le pire reste à venir.

Il serait enfin question, selon le Sénat, « *d'identifier les failles de la politique publique de l'eau, proposer des solutions pour faire face au défi d'une gestion partagée d'une ressource plus rare et précieuse, en renforçant les outils actuels voir en inventant de nouveaux instruments juridiques, institutionnels et financiers, capables de prendre en compte la diversité des enjeux et des situations territoriales qui existent dans notre pays, dans le contexte du changement climatique (...)* ».

Nous apprécions depuis longtemps la pertinence et l'expertise de Rémy POINTEREAU. Nous allons, à notre mesure et modestement, contribuer à répondre aux questions essentielles posées.

Contribution de l'OCE

- 1) identifier les failles de la politique publique de l'eau,
 - il conviendrait d'identifier tous des besoins potentiels en eau, et non pas se limiter à la consommation actuelle déjà connue,
 - dire si les précipitations annuelles pourraient y pourvoir,
 - prendre les mesures pour répondre aux besoins (au visa des 137 milliards de mètres cubes d'eau douce), au lieu de prescrire, en postulat et à l'aveugle, des restrictions d'usages.
- 2) dans le contexte du changement climatique,
 - si le changement climatique ne fait plus débat, raison de plus pour lancer des perspectives sur la ressource disponible, la stocker et la distribuer selon les besoins.
- 3) proposer des solutions pour faire face au défi d'une gestion partagée,
 - il est évident que la ressource disponible doit être partagée et accessible à tous, piscines et golfs compris.
- 4) d'une ressource plus rare,

- Il n'est pas établi du tout qu'elle soit plus rare, mal répartie, certainement. La politique d'eau devrait être en mesure d'y pourvoir sans stigmatiser les principaux usages (nucléaire, agriculture qui par essence ne peut exister qu'avec de l'eau).

5) en renforçant les outils actuels voir en inventant de nouveaux instruments juridiques,

- au plan administratif et juridique, le ministère est très inventif. Il s'emploie depuis 15 ans, selon une écologie punitive, contraignante pour les usagers ; in fine, la gestion de l'eau se résume à des arrêtés préfectoraux de restrictions. Point.

6) institutionnels et financiers, capables de prendre en compte la diversité des enjeux et des situations territoriales qui existent dans notre pays,

- L'outil institutionnel et financier existe fort heureusement : c'est l'Agence de l'eau.
Elle met en œuvre la doctrine et la croyance ministérielles.
En clair, on reste sur le même axe n'ayant produit aucun résultat écologique significatif, ou on reste dans l'outrecuidance de renaturer la nature qui ferait elle-même gratuitement le travail d'ici 5 à 10 ans ?

DISCUSSION

- Si l'outil institutionnel et financier existe,
 - Si la ressource en eau douce reste considérable en France (nonobstant le changement climatique qui a le dos large pour tenter d'excuser le fait de ne rien avoir anticipé pour stocker l'eau excédentaire),
 - Où est le problème ?
- Comment se fait-il que la France subventionne des prospectives, recherches et programmes de travaux (par l'IRD) dans de nombreux pays dits sous-développés et qu'elle n'applique les mêmes méthodes en métropole, pour répondre aux mêmes enjeux ?
- Faute de prospectives, comment se fait-il qu'il n'y ait jamais eu l'idée de copier/coller les pratiques séculaires des pays méditerranéens, et plus récemment en Sardaigne autosuffisante au plan hydrique, alors qu'elle ne dispose pas de cours d'eau ? A la fin du 20^{ème} siècle, l'île a tout simplement décidé de construire des barrages. Les plans d'eau seraient donc nuisibles en France et bénéfiques en Sardaigne ?
- Notre avis
Il ne se passe plus une semaine sans que la presse ne témoigne d'un cours d'eau à sec, d'une ville en pénurie d'eau...
- Mais ces aléas restent très encore anecdotiques : l'AAPPMA empoisonne l'année suivante et l'eau douce peut circuler dans des camions citernes.
Le vrai risque viendra quand aucun remède immédiat ne pourra être apporté.
Donc tout ne va pas encore si mal tant que des mesures palliatives, **même coûteuses et non durables**, existent.

Mais au fond, que pourrait motiver un maître d'ouvrage à agir dans le sens de l'intérêt général au risque d'alimenter des critiques polémiques immédiates et le spectre le lendemain d'un recours contentieux des écologistes, quel que soit son projet ?

Il est à craindre qu'il ne se passera donc globalement vraiment rien de significatif tant

que les curseurs vitaux ne seront pas poussés plus avant. Au point de devoir intervenir au cas par cas dans l'urgence en attente d'un aléa majeur, lui aussi traité en urgence, à l'aveugle et à la va-vite puisque rien n'a été anticipé.

Ce sera au titre d'un cas fortuit et de force majeure, court-circuitant ainsi les palabres sans fin des ONG.

Telle est la gestion quantitative de l'eau en France au doigt mouillé, puis par des arrêtés préfectoraux au doigt sec.

Source : Le Berry Républicain du 23/05/2023